

L'AVENIR



DE LYON
JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE

ABONNEMENTS :
Lyon et départ. 5 fr. par an
Paris et départ. 6 fr. par an
Etranger (port en sus) 8 fr. par an

ADMINISTRATION & REDACTION :
10, Cours de la Liberté, LYON

ABONNEMENTS :
Lyon et départ. 5 fr. par an
Paris et départ. 6 fr. par an
Etranger (port en sus) 8 fr. par an

LE BREVET CATHOLIQUE

Du nord au midi, de l'orient à l'occident de la vieille Europe, en Amérique, en Asie, dans les déserts de l'Afrique même, partout les cléricaux ont abusé de ce petit commerce productif qu'ils ont appelé Religion. Partout où ils passent ils laissent les traces de leur exploitation et de leur implacable intolérance. En France, avec les millions que leur donne cette benoîte de République, les cléricaux font une guerre acharnée à tous ceux qui ne pensent pas comme eux, à tous ceux surtout qui appartiennent au parti républicain.

L'évêque de Belem vient de faire grand dans l'art d'exploiter la religion catholique. Ce prélat ingénieux vient de s'embarquer pour le Brésil, la tête pleine d'un projet gigantesque. Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que cet homme inattendu allait mettre en pratique un projet d'église flottante pour évangéliser les peuplades des rives de l'Amazonie et de ses affluents.

Le sieur Pecci, le soi-disant représentant du nommé Christ, a béni hautement le projet de l'évêque, à condition qu'il lui donnerait quelque chose, quelque chose de la marotte de tous les papes.

M. l'évêque de Belem, le commis voyageur en messes, fait annoncer par la presse bien pensante que l'office divin sera célébré en grande pompe sur un gaillard d'arrière, bien en vue des mâles agenouillés le long des rives.

Mince de mise en scène, dirait gauchement ! Des chaloupes pavoisées de bannières surmontées de croix « avec ce signe, je vaincrai ! » iront prendre, à droite et à gauche, les néophytes à baptiser, à marier, à catéchiser, à confesser, à confirmer et à commuer.

La mise en train de cette petite propagande cléricale n'a-t-elle pas des airs vraiment foraines ? Est-il possible de faire descendre la religion à un tel degré de trafic et de propagande commerciale.

Oh ! mais, attendez le bouquet, l'évêque de Belem qui l'a composé avec un pareil fleuriste, si d'ici quinze jours l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et tout le nouveau monde enfin ne sont pas convertis à la meilleure des croyances, à la plus désintéressée des religions, au plus économique des cultes, je me fais catholique, apostolique et romain par dessus le marché, lichez-moi ce savoureux nectar !

Monseigneur l'évêque de Belem a obtenu un brevet pour son invention de l'église flottante, afin d'empêcher les

missionnaires protestants de s'emparer de son idée !

Après ce truc, tirons l'échelle, toute la religion catholique est là.

C'est la liberté du commerce.

Salut et respect aux commerçants ! On va étaler la marchandise sous la raison sociale Mercure et Jésus-Christ.
J.-B.-A. PAGES.

L'Égalité des droits individuels constitue la justice.

Un seul Etat est compatible avec le droit individuel : c'est la Démocratie, la République.
SPINOZA.

DEPECHE DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

La Chine en Europe
On mande de Berlin, 26 janvier : « Les deux ambassadeurs chinois Li-Fong-Pao et Hsu-Ching-Cheng, accompagnés du secrétaire d'ambassade, docteur Krayer et du colonel Tchen-Ki-Tong, sont partis pour Vienne, afin d'y présenter, l'un ses lettres de créance et l'autre ses lettres de rappel. On suppose que ces deux fonctionnaires chinois resteront une dizaine de jours dans la capitale de l'Autriche ».

Les renforts
Le croiseur le *Kerguelen* est parti de la côte d'Amérique le 31 décembre avec mission de rallier l'escadre de l'amiral Courbet.
Le croiseur le *Rolland* a terminé à Cherbourg ses expériences à la mer et partira pour l'Extrême-Orient lundi ou mardi.

Une dépêche reçue par le ministre de la marine, confirme l'arrivée du transport le *Canton*, à Hong-Kong, à la date du 20 janvier.

Rochefort, 25 janvier, soir.
Le *Sagittaire*, croiseur-aviso, fait route pour les mers de Chine, où il va renforcer l'escadre de l'amiral Courbet.

Cherbourg, 28 janvier.
Le *Rolland* a quitté Cherbourg hier, à destination de l'Extrême-Orient.
Il va faire partie de l'escadre de l'amiral Courbet.

Le contre-amiral Rallier, commandant en second l'escadre d'évolutions, arborera son pavillon sur la *Dévastation* lorsque ce cuirassé reviendra de Tanger.

La Birmanie
On télégraphie de Calcutta au *Times*, le 25 :

D'après des informations reçues de Mandalay, le bruit courait dans cette ville que si les Chinois ne reconnaissent pas les droits de la France au Tonkin, les Français exciteraient à la révolte les Panthays du Yunnan. L'existence de ce bruit montre qu'à Mandalay, on admet, comme très possible, que l'influence française vienne, comme nouveau facteur, agir dans la question birmane. Le gouvernement anglais doit donc, sans perdre de temps, bien établir que cette question sera réglée par l'Angleterre, et par l'Angleterre seule.

L'ARMÉE ROYALISTE

On nous communique le récit de faits tellement graves, que nous ne nous en faisons l'écho que sous les plus expresses réserves.

Serait-il vrai que, dans la soirée de jeudi dernier, les officiers du 131^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à la caserne du Château d'Eau, aient donné, dans la cour même, un grand banquet pendant toute la durée duquel la musique du régiment aurait joué et auquel auraient été invités tous les sous-officiers ?

Serait-il vrai que, au cours de ce banquet, des toasts aient été portés à la santé du roi ?

Nous répétons que nous n'acceptons nullement la responsabilité de cette information, dont nous nous sommes ravis en mesure de contrôler l'exactitude.

Mais, si elle est vraie, que penser de cette propagande royaliste étalée effrontément dans Paris ? Que penser de ces officiers de la République qui invitent leurs subordonnés à boire à LA SANTÉ DU ROI ?

Nous réclamons une enquête. Il la faut. Et, s'il y a lieu, qu'un exemple sévère soit fait !

INFORMATIONS

Le conseil de mardi
Tous les ministres assisteront au conseil qui sera tenu mardi à l'Élysée et qui sera principalement consacré aux affaires de Chine.

Le ministre de la marine communiquera à ses collègues les derniers renseignements reçus de l'amiral Courbet sur notre situation à Formose.

MM. Rouvier, ministre du commerce, et Fallières, ministre de l'instruction publique, qui s'étaient rendus, le premier à Marseille et le second à Agen, pour prendre part aux élections sénatoriales, sont attendus à Paris.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a quitté Paris lundi matin pour aller assister à une partie de chasse.

La rentrée des Chambres
La Chambre va reprendre ses travaux parlementaires qu'elle avait interrompus depuis le 14 janvier à raison de la période électorale.

Au début de la séance, M. Henri Brisson prononcera une courte allocution pour remercier ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant pour la cinquième fois à présider leurs délibérations.

La Chambre discutera ensuite deux projets de loi relatifs à des chemins de fer d'intérêt local, et pourra aborder immédiatement l'examen du budget extraordinaire de 1885.

Il se pourrait toutefois que la discussion du budget extraordinaire fût renvoyée à la prochaine séance ; il est à prévoir, en effet, qu'un certain nombre de députés ne seront pas encore rentrés à Paris.

Ministère de la marine

On prépare au ministère de la marine une promotion dans l'infanterie (grade de sous-lieutenant) pour les sous-officiers qui se sont distingués au Tonkin et à Madagascar.

Le commandant H. Rivière

On mande de Brest, 25 janvier : Le corps du commandant Henri Rivière a été débarqué aujourd'hui à deux heures. Il a été transporté immédiatement à la gare au milieu d'une affluence considérable et des notabilités maritimes. Le cercueil partira demain matin à six heures et demie pour Paris.

M. Tricou

Depuis son retour de la mission extraordinaire qui lui avait été confiée en Chine, M. Tricou, ministre plénipotentiaire de première classe, se trouve en disponibilité.

Cette situation va cesser. Nous croyons savoir, en effet, que la légation de Stockholm, vacante par suite de la nomination de M. Patenôtre en Chine, est réservée à M. Tricou.

50.000 HOMMES EN CHINE

Les journaux officieux s'empressent de démentir la nouvelle, donnée par un de nos confrères, que le ministre de la guerre ait mandé à Paris MM. de Galliffet et Millot pour conférer sur les affaires du Tonkin.

Nous ne savons si les deux généraux en question ont été mandés au ministère de la guerre ; mais nous sommes en mesure d'affirmer que la nomination du sieur Galliffet au commandant en chef de l'armée de Chine est absolument décidée depuis plusieurs jours.

Le sinistre héros du bastion 43 a exigé que CINQUANTE MILLE HOMMES fussent mis à sa disposition, et on les lui a promis. L'envoi de ces 50.000 hommes en Chine, c'est la désorganisation de notre armée et la ruine de nos finances ; mais si on lui avait refusé ce corps d'armée, Galliffet ne se fut pas embarqué. Or, Galliffet est indispensable. Ne s'agit-il pas, en effet, d'aller piller une seconde fois le palais d'Été et massacrer quelques milliers d'hommes ? Quel autre se fût acquitté mieux que Galliffet de cette honteuse et sanglante mission ?

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de l'AVENIR
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

La Chambre et les couloirs sont peu animés. La séance, comme toutes les séances d'ouvertures, a été des plus nulles.

M. Brisson prononce une allocution assez monotone, puis passe à la discussion sur les chemins de fer de Mostaganem à Tiaret, qui a été ajournée à un mois, à cause du procès de la Compagnie Franco-Algérienne actuellement pendante.

M. de Baudry-d'Asson a demandé à interpellier le gouvernement sur l'échec de nos troupes au Tonkin et sur les opérations qui y sont faites.

M. Jules Ferry a répondu qu'aucun échec n'a été subi au Tonkin, et il a demandé à la Chambre de renvoyer à un mois l'interpellation, ce que la majorité s'est empressé d'accorder.

La Chambre a abordé ensuite la discussion du budget extraordinaire de la guerre.

Cette discussion occupera assurément plusieurs séances, le sujet en vaut du reste bien la peine.

Actualités

« Le pape a reçu dans la matinée une députation des catholiques brésiliens, qui lui ont présenté une forte offrande pour le denier de Saint-Pierre ».

Détachez-vous des biens de la terre ! Et dire qu'au Brésil des milliers d'individus

crèvent de faim. C'est égal, la religion est une belle invention.

« Le ministre de la marine va confier la vice-présidence du conseil de l'amirauté à l'amiral Roussin ».

Quand ce nom là se trouve sous ma plume, il me semble toujours avoir Javert sur le dos.

Roussin ! mais pourquoi ne pas avoir désigné Perraudin. Il aurait bien fait l'affaire avec sa petite allure de dauphin frétilant

« L'un des drapeaux tonkinois placés aux Invalides, par les soins de Ferry, était troué par un bonlet; ce trou, qui rappelait la lutte, a été soigneusement bouché ».

Cette idée ingénieuse est à la hauteur de l'intelligence de nos ministres conquérants. Seulement, pourquoi faire le trou, si on doit le boucher après.

« Toujours les expositions.

« Une grande exposition internationale de produits alimentaires aura lieu à Paris vers la fin du mois d'avril ».

Perle, vous savez Perle l'ingénieur du comité central ! assure, *ubi et ubi*, que le père Gambetta va y exposer des marrons de Lucques et des pruneaux de Reggio, Spuller est nommé président de l'exposition.

« La marquise d'Aoust a entr'ouvert son salon jeudi dernier par un « dîner artistique » auquel assistaient une douzaine de convives, parmi lesquels se trouvait le baron de Saint-Amand ».

Si la chaste marquise n'a ouvert que ça devant le baron de Saint-Amand la vertu est sauvée,

« Le prince Demidoff est mort cette après-midi, à quatre heures, dans sa villa de Pratalino, près de Florence ».

Bon voyage, mon prince, on vous a dit archi-millionnaires, on vous a dit poète, ce qui n'empêche pas les vers de ronger votre crâne qui a tant accouché de sonnets et votre corps qui a tant englouti de monaco :

Egalité devant la camarade, mon prince, celle-là ne meurt pas.

PETIT-POUCET.

MŒURS OPPORTUNISTES

Notre ami Touchatout nous adresse la lettre suivante :

Le dimanche 18 courant, sur les six heures et demie du soir, un honnête citoyen de Montceau-lès-Mines, le nommé P. V., prenait une consommation à l'hôtel du Centre, à Blanzay, en compagnie d'un citoyen de cette localité.

Il se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'il s'aperçut de la disparition de son compagnon de route, un beau chien de chasse; il paya sa consommation, et,

après avoir salué le citoyen avec lequel il se trouvait, il sortit; mais voulant, avant de se lancer sur sa route, s'assurer si son chien était bien parti, il se mit en devoir de l'appeler, lorsque tout à coup il entendit quelque chose près de lui. Il se retourna pour voir si ce n'était pas son chien, mais il aperçut un homme de haute stature qui lui mit brutalement la main au collet en lui disant :

— Au nom de la loi, je vous arrête !

Le citoyen P. V. fut bien surpris, lui qui s'imaginait voir à son appel son chien Azor lui poser les pattes sur la poitrine, et qui, au contraire, se voyait en présence d'un homme portant de grandes moustaches et qui lui parut d'abord être un gendarme déguisé. Aussi lui posa-t-il cette question :

— En vertu de quel droit m'arrêtez-vous, monsieur ?

L'homme aux grandes moustaches de serrer un peu plus fort et de répondre :

— Je suis le maire de Blanzay; votre personne me paraît suspecte et je vous arrête; veuillez me suivre.

— Pardon, lui répondit P. V., je veux bien vous suivre, mais jusqu'à l'hôtel qui est ici. Nous y entrerons, monsieur; vous voudrez bien me confronter avec M. B..., avec qui j'étais il y a un instant et qui me connaît tout particulièrement. Nous verrons ensuite si je dois vous suivre.

Au nom de M. B..., M. le maire lâcha B. V... comme par enchantement, et, tout pensaud, prit le chemin pour rentrer chez lui.

Il est bon de dire qu'avant il avait fait décliner au citoyen P. V. ses nom et qualités, et que cela ne lui avait pas suffi.

Ce n'est pas la première fois que ce maire opportuniste accoste ainsi le soir, et même de jour, des citoyens paisibles. Comme la nuit tous les chats sont gris, il se pourrait bien trouver, parmi ceux qu'il accoste ainsi, un gaillard qui réponde à ces accolades trop familières avec les égards qui lui seraient justement dus en pareille circonstance.

Pour éviter ces désagréments, notre opportuniste se verra réduit à endosser, pour ses promenades nocturnes, l'uniforme d'un de ses gendarmes.

C'est le conseil que je lui donne.

TOUCHATOUT.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Les explosions de Londres

La population de Londres est consternée. Ces trois attentats dépassent par la hardiesse de la conception et l'étendue des résultats, tous les crimes précédents des dynamiteurs.

Toute la nuit, la foule n'a pas cessé de se porter dans les environs du palais de Westminster et de la Tour.

L'émotion est grande, mais il n'y a pas de panique. Les théâtres étaient aussi pleins que de coutume le soir, et les réunions mondaines ont eu lieu tout comme si les dynamiteurs n'avaient pas fait parler d'eux.

Le jour aux ont publié plusieurs éditions supplémentaires pendant toute la soirée.

Les contre-propositions des puissances

L'Observer blâme très vivement la réponse de l'Angleterre aux propositions françaises concernant l'Egypte.

Il aurait fallu, dit-il, rejeter ces propositions. L'acceptation d'une garantie internationale équivaut à l'acceptation d'un contrôle international.

L'Observer a des raisons de croire que, mardi, M. Gladstone et la majorité du cabinet voulaient l'acceptation, sans condition, des propositions comme base d'une solution financière; mais la minorité s'y opposa fortement et surtout à l'enquête internationale.

Le conseil de mardi n'eut donc aucun résultat, et une crise ministérielle parut imminente; mais, dans la réunion du cabinet tenue mercredi, la minorité fut renforcée par un ministre qui, jusqu'alors était resté neutre, et il en est résulté un compromis.

LA REPUBLIQUE DE LIBERIA et la France

La Gazette de Posen a publié sur la république africaine de Libéria, un long article dont voici le résumé :

M. Hirschenfeld, ancien associé du Polonais Rogosinski dans ses expéditions à Cameroon, a entrepris pour son propre compte une expédition à Libéria, dans le but de mettre cette république nègre sous le protectorat français.

M. Hirschenfeld est actuellement à Paris, afin d'obtenir pour son entreprise une subvention du gouvernement français. La ruine financière du Libéria rend la chose possible : en effet, cette république africaine doit rembourser à l'Angleterre, en 1886, une dette de 100,000 livres sterl. et sa caisse est absolument vide. L'Angleterre attend le moment de l'échéance pour mettre la main sur le Libéria. Devant cette éventualité, M. Johnsen, président de la république nègre, a demandé, sur l'avis de M. Hirschenfeld, le protectorat de la France, qui a toutes ses sympathies.

La dynamite aux Etats-Unis

Un membre du Sénat de Washington vient de présenter un bill tendant à punir les attentats pour matières explosibles :

Toute personne qui, sur le territoire des Etats-Unis, fabriquera, achètera, vendra ou composera des matières explosibles, avec l'intention de s'en servir sur un point quelconque des Etats-Unis ou de tout autre pays, pour endommager ou détruire une propriété publique ou particulière; pour causer un préjudice à une ou plusieurs personnes soit aux Etats-Unis, soit dans tout autre pays; pour l'assassinat, le meurtre, en un mot toute destruction de vie humaine aux Etats-Unis ou dans tout autre pays; ou qui aura connaissance que les mélanges explosibles sont destinés à être employés par d'autres personnes aux usages susmentionnés, sera considéré coupable d'un crime et puni après condamnation.

PETITES NOUVELLES

Alsace-Lorraine

Le Journal officiel de Strasbourg publie une liste de 361 personnes originaires d'Alsace-Lorraine dont l'option a été reconnue valable par la commission compétente, ou qui ont émigré avant le 28 janvier 1873.

Le général Campenon

Si nous en croyons le Journal du Lot-et-Garonne, le général Campenon, en se retirant du ministère, n'aurait quitté M. Jules Ferry qu'« après lui avoir fait essayer une bordée de reproches virulents... »

On assure notamment qu'il lui aurait dit :

— Vous êtes la dupe de M. de Bismarck !

Les gaités du sabre

Une rixe présentant une certaine gravité a eu lieu sur le cours Fénélon, aux abords de l'hôtel de Toulouse. Des militaires ont eu une altercation avec deux civils; des injures, on en est venu aux voies de fait, et un soldat a dégainé et frappé un civil d'un coup de sabre.

L'autorité militaire a procédé à une enquête sur ces faits regrettables. Trois soldats reconnus coupables ont été mis en cellule et vont être traduits devant le conseil de guerre.

Les patriotes italiens

A Gênes, la Société des Reducti garibaldiens, présidée par le général Stefano Canzio, a célébré l'anniversaire des journées de Dijon. On a prononcé des discours et joué la Marseillaise. En dernier lieu, on a voté par acclamation le télégramme suivant, qui a été envoyé au maire de Dijon :

« Citoyens,

« En commémorant les journées où, dans les champs de votre Bourgogne, ils ont combattu pour la liberté du monde, prêts à sceller encore une fois la fraternité franco-italienne partout où les destinées indiqueront aux deux peuples un nouveau champ de bataille, les Reducti garibaldiens saluent en vous votre patrie.

« Le président,

S. CANZIO.

La santé de Jules Vallès

Nous apprenons avec un très vif regret que l'état de Jules Vallès ne s'est pas amélioré.

Le rédacteur en chef du Cri du Peuple garde toujours la chambre et a dû renoncer à tout travail d'esprit.

Conseil des ministres

Au conseil tenu dans la matinée, à l'Élysée, tous les ministres étaient présents. Ils se sont entretenus des résultats des élections sénatoriales.

Le conseil a autorisé une loterie de cinq millions en faveur des pauvres de Paris, qui devra être tirée le 31 mars.

FEUILLETON DE L'AVENIR (125)

LE COIN DU DIABLE

Par...

LES A...

Il n'en... pour mettre... lace et la fi...

Or, ce se... mine avait... cathédrale;... vrai, à a pu... lice bourgeo... craindre né... sacrilège ne... églises de Tour... à la fois.

Un fait à observer, c'est qu'on ne rencontrait par les rues ni archers du guet ni arbalétriers de la garnison. Cette absence de patrouilles en un moment aussi grave était significative. Si l'autorité espagnole consignait ses soldats dans leurs divers quartiers, n'était-il pas à croire

que, loin de vouloir s'opposer aux violences méditées par les protestants, elle comptait, au contraire, leur laisser une latitude complète?

Toutefois, contre toutes les prévisions, la soirée s'acheva sans tapage. De même que les soirs précédents, aucune alerte ne vint justifier les terreurs qui tenaient la ville en éveil. Il faisait, d'ailleurs, une de ces nuits lumineuses dont la transparence n'est point favorable aux émeutiers; l'on se rassura pour ce qui concernait le lendemain. Les braves citoyens, habitués à se coucher aussi tard, se mirent à bâiller dans leurs cuirasses; les groupes se fondirent, les lumières s'éteignirent une à une. Dans les rues, les portes furent refermées, et le silence se fit.

Puis, rien ne bougea plus dans la cité. Cependant, quelque se fût aventuré dans l'étroite rue de la Pascelle, il aurait remarqué deux fenêtres luxueusement éclairées dont on avait négligé de clore les auvents.

C'était au rez-de chaussée de la brasserie du Griffon.

Là, trois personnes, oubliant l'heure, prolongeaient leur veille au mépris des ordonnances, et parlaient gaiement de l'avenir devant les débris d'un souper fin.

Souriante, épanouie, toute rose de pu-

deur, Madeleine abandonnait ses mains mignones aux baisers du jeune et beau Nicolas Pluquet.

L'oncle Cochefer présidait à ces embrassements. Sa large face violacée se balançait d'un air approbatif au-dessus d'un fort couillon de cervoise; il n'était pas tout à fait ivre, et ses petits yeux attendris voltigeaient de sa nièce à son futur neveu.

Il y avait là une scène d'accordailles. Consultés avec respect le matin même, le comte et la comtesse de Thun avaient non seulement consenti à cette union, mais encore promis de doter le jeune mé-

... avait, dès le lendemain, leur présence devant Nicolas; et, d'avance, cette solennité servait de texte à mille palpitations commentaires.

Le brasseur avait un peu perdu la tête. Ah ! il se moquait bien du mauvais sort, à présent !

C'était en vain que Jean-Baptiste répétait à satiété :

— Se marier à votre âge, mes enfants, c'est une bêtise !... une pure hêtise !

Nicolas s'était un peu défilé de ces objurgations; elles n'intimidaient plus son éloquence. S'il quittait la main de sa fiancée, c'était pour rire plus à son aise, et s'il s'interrompait de rire, c'était pour chanter de tout son cœur.

Madeleine avait le bonheur plus calme,

elle se taisait, souriait, laissait faire. Par moments, une ombre soucieuse obscurcissait son front. Elle pensait à son prisonnier.

Il y avait maintenant douze heures que Brindole, privé d'air et de nourriture, rongeaient son bâillon dans un cachot. A son âge, une détention aussi rude pouvait lui être fatale. Attendre au lendemain pour lui rendre sa liberté, ce serait vraiment risquer de ne plus trouver à sa place qu'un cadavre. Brindole était un misérable, mais n'eût-il été dix fois plus, Madeleine ne vouait pas avoir mort d'homme à se reprocher.

Elle avait engagé sa parole, elle était mariée, elle était libre. Or, le...

Madeleine et la... Que faire cependant ?... raison de l'enclous ?... de nuit, sous aucun... on ne la laisserait sortir seule... impossible; pour... braves raisons, elle ne pouvait... dans la confiance de cette aventure. S'y faire conduire par son oncle ? oui, peut-être Jean-Baptiste se paierait de la première fable venue; mais il fallait mentir avec aplomb, tromper avec effronterie... Ce moyen répugnait à Madeleine. A suivre.

Dernière Heure

Londres, 10 h. s. — Le *Times* concède que l'entente franco-allemande a été compromise par la politique française à la conférence de Berlin; il croit que l'accord franco-portugais a contrecarré les projets de M. de Bismarck au Congo.

— Le *Daily Telegraph* apprend de Handab, 26 janvier, que l'état-major général et une partie du régiment de la garde noire occupent El-Kabur.

Paris, 11 h. — Une dépêche adressée au *Times*, de Hong Kong, le 27 janvier, dit que le cuirassé français la *Triomphante* est arrivé ici. Les autorités lui auraient refusé la permission de se radouber, par suite de l'ordre du gouvernement anglais, au sujet de l'observation de la neutralité.

Minuit. — Une dépêche de Santiago annonce que la police est sur les traces de l'individu qui a tenté d'assassiner le président de la République du Chili et qu'elle a découvert la femme qui a acheté la boîte contenant la machine infernale.

Minuit 25. — La préfecture de police de Hambourg a reçu, samedi, une lettre anonyme d'après laquelle les dynamiteurs auraient l'intention de faire sauter, ces jours-ci, la Bourse au moment où elle se tient.

1 h. matin. — M. Henry Maret déposera une demande d'interpellation sur la perquisition opérée dans les bureaux du *Cri du Peuple*.

MENUS PROPOS

Nos bons domestiques :

— Baptiste, il me semble que vous venez encore de casser un verre ?

— Oui, madame : mais cette fois, j'ai eu de la chance ; il s'est cassé en deux.

— Et vous appelez cela de la chance ?

— Ah ! on voit bien que madame ne sait pas le mal qu'il faut se donner pour ramasser les éclats, quand un verre se brise en mille morceaux.

Calino, qui a un rhume assez opiniâtre, est allé consulter son médecin.

— Est-ce que votre père n'était pas phthisique ?

Calino, le rassurant du geste :

— Non, monsieur, il était photographe ?

— Enfin, toi, tirerais-tu sur un homme ?

— Sûrement... mais pas avec un pistolet !

A TRAVERS LYON

Pour les ouvriers sans travail de l'industrie de la soie, le maire de Lyon a reçu de M^{lle} Brammer, rentière à Cannes, un troisième envoi de cinq cents francs.

Dangereuse plaisanterie. — Hier, un jeune homme, le nommé Joseph Gailard, qui s'amusa à se bousculer avec un de ses camarades, a fait une chute si malheureuse, qu'il s'est cassé la jambe gauche, au-dessus de la cheville.

Il a été transporté à l'hôpital.

Acte de probité. — Hier, vers huit heures du matin, le nommé Auguste Barrou, homme d'équipe à la gare de Perrache, a trouvé sur le cours du Midi, près de la station des tramways, une broche en or, ornée d'une pierre, et d'une valeur approximative de soixante-dix francs, qu'il s'est empressé de déposer au bureau du commissaire de police du quartier de Perrache.

Nous sommes heureux d'ajouter cet acte de probité à l'actif de cet honnête employé, qui a déjà reçu plusieurs fois des félicitations pour son courage et son dévouement.

Rixe à Montchat. — Une rixe, qui a failli avoir des suites graves, a eu lieu hier, dans un établissement tenu par le sieur P..., à Montchat.

Plusieurs jeunes gens étaient en train de boire ensemble, lorsque l'un d'eux, échauffé par le vin, lança de gros mots à ses camarades et motiva une querelle des plus vives. Des injures on passa bientôt aux coups.

Un des combattants, le sieur Delorme, serré de près par un adversaire, sortit tout à coup un revolver de sa poche et tira dans la mêlée. Personne, heureusement, n'a été atteint.

L'auteur de cette tentative de meurtre a été arrêté.

L'enquête, qui se poursuit, déterminera les responsabilités engagées dans cette affaire.

Guet-Apens. — Un sieur Barthélemi Berhaud, âgé de quarante-trois ans, cultivateur à Pollionay (Rhône), s'est présenté hier au poste de police de Saint-Just et y a fait la déclaration suivante :

— J'avais, a-t-il dit, un différend au sujet d'un jugement, avec un nommé Bournet, musicien au 38^e de ligne.

Cet homme m'ayant invité à me rendre chez lui, pour causer plus à l'aise qu'au café, où nous nous trouvions, je l'ai suivi dans une chambre, rue de Trion, 60.

Mais à peine étions-nous seuls, que, s'armant d'un poignard, il s'est jeté sur moi et m'a saisi au collet en me menaçant.

Cette façon d'agir de la part de Bournet, qui me savait porteur d'une assez forte somme, m'a fait aussitôt supposer que j'étais victime d'un guet-apens et je me suis mis à appeler au secours.

Mes cris ont probablement effrayé mon agresseur, car il a jeté son arme. Mais en même temps il s'est rué sur moi, m'a criblé de coups de pied et de coups de poing et m'a ensuite poussé dehors.

Un rapport conforme à cette déclaration a été adressé à la Place.

Cavalier désarçonné. — Un terrible accident est survenu hier vers trois heures de l'après-midi, avenue du Château.

Un maréchal des logis du 9^e cuirassiers chevauchait au petit pas, à quelques mètres de la gare du chemin de fer Est de Lyon, lorsque tout à coup sa monture, épouvantée par le sifflet d'une locomotive s'est emballée.

Le cavalier a été lourdement projeté sur le sol.

Relevé et transporté à la pharmacie des Deux-Mondes; il a reçu les soins que nécessitait son état, qui est considéré comme désespéré.

Tribunal correctionnel. — A l'audience d'hier, le nommé François Brun, qui avait été arrêté à la gare de Perrache, venant de Paris et voyageant sans billet, a été condamné pour ce délit à deux mois de prison et dix francs d'amende.

Arrestations. — Hier matin, le nommé Joseph Bourny, frappeur, demeurant grande rue de la Mulatière, 2, a été arrêté sous l'inculpation de vol au préjudice de la Compagnie P.-L.-M.

Commission exécutive des Syndicats lyonnais. — La Commission, ainsi que les Chambres syndicales qui ont adhéré aux résolutions prises dans la dernière réunion des Foli-s-Bergère sont convoqués d'urgence pour ce soir, à huit heures, au siège de la Fédération, 38, rue Grôtee.

Les détenteurs de listes de souscription sont priés de les rendre le plus tôt possible.

Le secrétaire de la Commission :
A. TOINET.

RÉUNION PUBLIQUE

Le Comité central du 3^e arrondissement sortant de sa réserve habituelle, avait convoqué, hier tous les électeurs et tous les élus de l'arrondissement, à une grande réunion publique, chez Rubiran débitant grande rue de la Guillotière, l'ordre du jour portait :

Tous les élus au conseil municipal rendront compte de leur mandat.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le citoyen Bouf est élu président.

Assesseurs : Cogardan, chemisier; Chatain, mécanicien; secrétaire : J. Frize.

La parole est immédiatement donnée au citoyen Juliaa, qui s'exprime en ces termes :

Au mois de mars dernier, j'avais l'honneur de solliciter pour la seconde fois vos suffrages, dans la même rue chez M. Jobert.

Je vous disais alors que si j'étais de nouveau votre élu, je ferais tous mes efforts afin de faire activer les travaux projetés et si nécessaires à la salubrité et à l'extension de votre vieux quartier si délaissé par l'ancien conseil municipal

Je suis heureux, en me présentant aujourd'hui devant vous, de vous dire, que mes efforts ont été couronnés de succès, après cette réunion, un punch a été offert à M^{me} les conseillers dans les salons de M^{me} Rimet, grande rue de la Guillotière, M^{me} Rimet faisait elle-même les honneurs ayant à sa droite l'aimable citoyen Comte et à sa gauche, le beau et spirituel Bera-
yon.

MŒURS CLÉRICALES

Un nouveau scandale vient de se produire à Toulouse, au pensionnat Saint-Joseph, rue Caraman.

Un élève de ce pensionnat, un enfant âgé de sept ans, qui dépérissait à vue d'œil, a avoué à ses parents qui le pressaient de questions, que le très cher frère A... (*Nihil*) l'avait souillé de ses honteux attouchements.

Le triste personnage aura à s'expliquer devant la justice sur les graves accusations qui pèsent sur lui.

Une personne digne de foi, qui a vu le pauvre enfant, nous assure que sa santé est fort ébranlée.

La famille est dans la désolation de ne pas avoir placé l'enfant dans une école sans Dieu.

L'assassin Tony Auray

L'assassin de Marie Wagnair continue d'aller de mieux en mieux, et vers la deuxième semaine de février, il pourra être transféré à l'infirmerie de la prison.

La plaie de la bouche guérit très rapidement. Les ecchymoses produites à la poitrine, par le stylet, sont à peu près cicatrisées.

Tony Auray ne se plaint guère plus que des douleurs que lui fait éprouver l'état de son pied, affecté d'un déboisement de l'articulation et qui a dû être enveloppé d'un appareil.

Le malade a, d'ailleurs, bon estomac et bon sommeil. Il ne paraît pas préoccupé outre-mesure des comptes que la justice va avoir à lui demander à la prochaine session des assises de la Loire.

Il parle très volontiers de toutes choses, excepté du crime abominable qu'il a commis.

Sur ce sujet, il garde un silence obstin et ne répond jamais quand on essaie d'entretenir.

Il n'a point demandé où et quand il avait été procédé aux obsèques de sa victime, ni ce qu'avait dû révéler au juge d'instruction les témoins que ce magistrat a interrogés. Il sait cependant que les patrons et les amis de Marie Wagnair ont été entendus et que la plupart des détails relatifs au détournement de la jeune fille sont connus de la justice. Tony Auray affecte sur tout ce qui le concerne, à cet égard, l'indifférence la plus absolue.

FEUILLETON DE L'AVENIR (2)

LA DRÔME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE).

Et il tendit une belle pièce de cinq francs toute neuve à la fillette. Celle-ci semblait ne pas comprendre et regardait alternativement la pièce et celui qui l'offrait, sans avancer la main.

— Voyons, prends donc! répéta le jeune homme, et cours vite à la maison, on doit t'attendre avec ça.

— Mais, monsieur, vous ne m'avez pas de la-dedans, vous, pour me prêter? hasarda enfin la petite en désignant le bureau.

— Non, en effet, mais peu importe, prends tout de même.

— Alors, voici mon paquet, gardez-le jusqu'à ce que grand-papa vous rende votre argent.

— C'est inutile, emporte-le; j'ai confiance en ton grand-père, et il me remettra cette somme dès qu'il le pourra.

— Oh! non, pas comme ça; si vous ne voulez pas de mon paquet, je ne veux pas de votre argent.

Et l'enfant se reprit à pleurer.

Le jeune homme parut contrarié de ce refus, auquel probablement il ne s'attendait guère. Il réfléchit un instant, puis adroitement glissa les cinq francs dans le tablier de la petite et s'éloigna à grands pas.

Celle-ci dégagait aussitôt sa tête et, voyant son bienfaiteur à une grande distance déjà, elle voulut courir après lui pour lui rendre sa pièce; mais la crainte d'abandonner ses objets lit qu'elle resta immobile, tendant en avant sa main ouverte dans laquelle reluisaient les cinq francs, et criant de toutes ses forces :

— Monsieur, monsieur!... votre argent... je n'en veux pas, reprenez-le!...

Peine perdue!... celui qu'elle s'évertuait à appeler venait de tourner l'angle de la rue et de disparaître à ses yeux.

CHAPITRE II

A cette époque existait, non loin de la rue Servan, une petite ruelle étroite, paute, au ruisseau dans le milieu, et où le jour n'arrivait que difficilement jusqu'au sol par suite de la hauteur des maisons dont les faites, vus d'en bas, semblaient se toucher.

Cette ruelle, fondue depuis dans une grande artère, se nommait « passage Rabot ».

Elle était habitée en grande partie par des ménages d'ouvriers, maçons ou terrassiers, qui trouvaient là, moyennant un prix modique, un local suffisant pour leur famille, généralement nombreuse. Mais l'air manquant dans les régions inférieures, il n'y a guère que les logements situés à une certaine élévation qui fussent loués, ce qui donnait un singulier aspect à ce coin de Paris.

Les premier, deuxième, troisième étages, dénués d'habitants, aux croisées sans rideaux, aux carreaux étoilés ou cassés, paraissaient appartenir à une ville abandonnée, alors que des étages supérieurs s'échappaient un bourdonnement continu indiquant la vie et l'activité.

A ces hauteurs, les fenêtres, munies de rideaux, avaient leurs carreaux intacts et clairs; sur les margelles se voyaient, attachés par du fil de fer et plus souvent pas de la ficelle, quelques pots

de fleurs en terre, destinés à contenir des plantes dans la belle saison, et ayant toujours pour compagnie, quantité de nippes étendues à sécher en travers de l'encadrement.

Quoique les croisées fussent presque constamment ouvertes, même l'hiver si les vents étaient au sec, — car il fallait de l'air, beaucoup d'air à la marmaille qui grouillait dans ces réduits. — ce matin-là, en raison du brouillard épais et nausabond qui couvrait la Capitale, tout était hermétiquement clos.

Dans une petite chambre, au sixième étage d'une de ces maisons, un vieillard était étendu tout habillé sur un mauvais lit de sangle, les yeux grands ouverts et fixes regardant le plafond, et les membres secoués par un frisson incessant.

La mansarde n'avait pour tout mobilier qu'une table de bois blanc de dimensions exiguës, deux chaises à la paille échevillée, un poêle en fonte et le lit. Les murs nus laissaient pendre en maints endroits des langues de papier décollées par l'humidité qui s'élevait jusqu'à terre en gouttes jaunâtres et visqueuses.

Le froid de la nuit avait courdi le vieillard, car il était étendu dans un état de complète inertie, un frisson qui le secouait de temps en temps, régulier de rythme, mais sans cesse renoué.

Aux alentours des logements, dans les couloirs, dans les patiers, la vie s'annonçait par des allées et venues continues, par des éclats de voix, des rires, des appels; mais là, dans cette chambre, régnait un silence de mort.

Tout à coup, l'air d'un objet lourd qu'on heurtait contre les marches résonna dans l'escalier.

Aussitôt les yeux du vieillard perdirent de leur fixité, la vie sembla rentrer en lui et l'attention se peignit sur ses traits. Le bruit devenait de plus en plus distinct. Vivement il se dressa sur son coude et avança la tête, écoutant...

Quelques instants s'écoulèrent pendant

CONFÉRENCE DE VILLEURBANNE

Café de l'Univers, salle Dru, place des Maisons-Neuves, 14, à Villeurbanne. — Dimanche 1^{er} février, à deux heures précises de l'après-midi, sous la présidence du citoyen Milleron, membre du conseil général du Rhône et sous le patronage du groupe rationaliste de la morale positive.

Conférence philosophique anticléricale par le docteur Perronet qui traitera :

Des Eglises et de l'État en France assisté des citoyens Bedin, Monceaux et Milleron, anciens membres des corps élus.

Le prix d'entrée est fixé à 25 centimes. Les dames y seront accueillies avec déférence.

Les représentants de la presse y sont invités.

ON DEMANDE

Une bonne ouvrière papetière rue du Plâtre, 4, au 4^e, porte à gauche.

Tribune libre

La Société du Sou des Écoles laïques de Neuville remercie vivement M. Gay, conseiller général, qui a versé au profit du sou des écoles la somme de treize francs, à la suite du dîner qui lui a été offert par le maire du canton, à l'occasion du tirage au sort.

Le président : MONNIER.

Commission syndicale de répartition. — La fédération française de la métallurgie et des Chambres syndicales lyonnaises sont priées d'assister à une réunion privée jeudi 29 janvier, à huit heures du soir, rue Grôlée, 38.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Nomination d'une commission de contrôle;
- 2^o Propositions faites par la presse.

Concerts du sixième arrondissement, classe de 1884. Tous les jeunes gens qui voudraient faire partie de la fanfare organisée à l'occasion du tirage au sort sont priés de venir à la dernière réunion qui aura lieu le jeudi 29 courant, à huit heures et demie.

Le secrétaire : NEGARDON.

Union des travailleurs de la teinture lyonnaise et similaires. — La commission d'organisation est convoquée d'urgence pour jeudi 29 janvier, à huit heures précises au siège, rue de Créqui, 137.

La commission.

Appréteurs. — Le groupe de prévoyance et de renseignements des ouvriers apprêteurs de toiles invite ses adhérents ou non adhérents à une réunion générale privée qui aura lieu le jeudi 29 courant, à sept heures et demie précises du soir, dans la salle de la bienfaitrice, rue de Sully, 74.

Les portes seront rigoureusement fermées à huit heures.

ORDRE DU JOUR :

Rendement de compte financier.
Renouvellement du bureau.
Questions diverses.

Tôliers et Fumistes. — Le Syndicat convoque les membres du bureau pour jeudi 29 janvier, à huit heures du soir, au siège social.

Très urgent.

Le Secrétaire : J. ROCHERON.

6^e Arrondissement. — Le 28 février, une fête de bienfaisance au profit de l'œuvre des fourreaux de la presse, sera donnée par la Fanfare Gauloise, aux Folies Bergère.

Le programme se composera d'une soirée musicale, d'une kermesse, d'un bal paré, masqué et travesti et d'une grande tombola.

L'AVENIR DES FAMILLES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES POUR LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX

61, Rue de la République, LYON

Quatre Tirages par an

Listes des 215 numéros ayant droit au remboursement de cent francs par suite de la répartition du 17 janvier 1885, faite en présence des intéressés.

72518 M.-J.-M. G. Lyon.
73747 Mlle Steyer, 61, rue de Breteuil, Marseille.

74976 Mlle A. Loras, dévideuse à Miribel (Ain).

76205 E. Allaire, rue de la République, 61, Lyon.

77434 E. Coulon, avenue de la Gare, Nise

78563 C. Pierron, modiste, à Miribel (Ain).

79892 Veuve Chambry, à Valence (Drôme).

81121 Mme Dyea, rue Saint-Joseph, Lyon.

82350 J. Vignard, à Saint-Jean de Bournay (Isère).

83579 C. Roth, à Macon (S.-et-L.).

84808 Vauthier, rue du Midi, 3, Saint-Étienne.

86037 G. Jammet, à Cazouls-les-Béziers (Hérault).

87266 L'Avenir des Familles Lyon.

88495 Dauthun, Bourg-de-Péage (Drôme).

89724 Formeron, 11, rue du Midi, Lyon.

91953 Coquellette, Saissons (Aisne).

92182 J. Silet, rue Barnave, 2, Grenoble.

93411 Mermillon, chemisier, rue Terme, Lyon.

94640 Journaux, 10, rue Sainte-Croix, Lyon.

95869 Société anonyme des Papeteries de l'Ain.

97098 Dardilly, rue Tholozan, 18, Lyon.

98327 A. Brenier, rue Neuve Saint-Michel, Lyon.

99556 Gauthier, rue Neuve, 9, Lyon.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880	Gas de Lyon
Communes 1878	Terre-Noire
Ville de Paris 1880	Fond de l'Horloge
1871	Cresset
de Marseille	Ador Martin
1877	Franchise-Comté
1876	Leire
1880	Montperron
Fonds américains	Saint-Étienne
ouvriers	Alve de Gier
1878	Acie. St-Etienne
1874	Société Lyonnaise
1875	Crédit Lyonnais et Ind.
1876	Franchise Lyonn.
1877	Société d'Éclairc.
1878	Rue de Lyon
1879	Comp. des Frères
1880	Comp. Ind. et
1881	Crédit Lyonnais
1882	Crédit Lyonnais
1883	Crédit Lyonnais
1884	Crédit Lyonnais
1885	Crédit Lyonnais
1886	Crédit Lyonnais
1887	Crédit Lyonnais
1888	Crédit Lyonnais
1889	Crédit Lyonnais
1890	Crédit Lyonnais
1891	Crédit Lyonnais
1892	Crédit Lyonnais
1893	Crédit Lyonnais
1894	Crédit Lyonnais
1895	Crédit Lyonnais
1896	Crédit Lyonnais
1897	Crédit Lyonnais
1898	Crédit Lyonnais
1899	Crédit Lyonnais
1900	Crédit Lyonnais

Bourse de Paris

3 1/2 %	79 92	142
3 1/2 %	81 62	30 35
3 1/2 %	81 62	500
4 1/2 %	100 02	470
5 1/2 %	107 40	1207
5 1/2 %	109 18	523
5 1/2 %	110 18	318
5 1/2 %	111 18	500
5 1/2 %	112 18	523
5 1/2 %	113 18	1952
5 1/2 %	114 18	99 13/16

N° 148

L'AVENIR de LYON

BON D'ACHAT

28 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 7

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUY, DIRECTEUR

COMPTOIR Café-Marchand de charbons, b. log., 300 fr., vaste clos, prix 1200 fr.

BOUCHERIE Bretteaux, bien agencée, b. log., loc 600 fr., prix 2,000 fr. Recette par jour 120 à 130 fr. Belle position

RESTAURANT Café, Bretteaux, b. log., loc. 500 fr., roc. p. j. 50 fr., prix 1,000 fr., établissement entouré d'usines, occasion.

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOUMATIONS DE PREMIER CHOIX

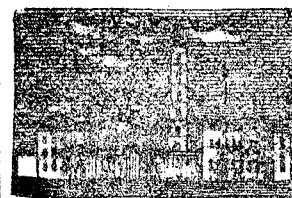
Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célèbres lyonnais.

MODES

Mme CLEMENT
87, Grande-Côte, 87
LYON

Mme MORLETTE
SOMNAMBULE
consultations de 10 h.
1 h., rue Hippolyte-
Flandrin, 13.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de Cassation du 3 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrins, pleurites, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).
AVIS. — Se fier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ et l'usine ci-contre

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÈRE — LYON

Grand arrivage de papeterie pour les arts et métiers exceptionnels de bon marché

A VENDRE pour cause de changement de commerce **PORCE - POT - COMPTOIR.** — Prix : 1,500 fr. — Location 350 fr. — 14 ans d'existence.
S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

après décès

Près Lyon, station de chemin de fer

CAFÉ-RESTAURANT

avec tonnes et jardins

BELLE CLIENTÈLE

Prix 4.000 francs

S'adresser au journal en formation

L'ÉCHO de LYON

Transféré : 1, rue Mercière, au 2^e
Succursale : RUE BUGEAUD, 5, LYON

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0

et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES

avec remboursements au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'adresser

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

lesquels on aurait pu entendre les battements précipités de son cœur...

Puis, brusquement, retombant en arrière dans sa position première, il poussa une exclamation de désespoir.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu ! fit-il, c'est Jeanne qui rapporte ses affaires... on n'a rien voulu lui prêter... qu'allons-nous devenir?...

Et deux grosses larmes descendirent lentement sur ses joues décharnées, en même temps qu'une expression de douleur poignante envahissait son visage.

Tout était donc fini, bien fini !... Il avait compté sur l'argent que devait apporter Jeanne pour pouvoir manger deux ou trois jours. Il était maçon et, quoique bien faible, car il relevait à peine de maladie, on il avait promis un peu de travail au commencement de la semaine suivante ; mais il fallait aller jusque-là, et on n'était qu'au vendredi !... Depuis l'avant-veille au soir, ni lui ni sa petite-fille n'avaient pris la moindre nourriture !...

Oh ! oui, tout était bien fini !... Ils allaient mourir de faim !...

Plus le bruit se rapprochait, plus le visage de l'aïeul s'assombrait.

Enfin Jeanne ouvrit la porte et, tout essouffée, entra, traînant sa charge.

Son grand-père tourna les yeux vers elle :

— On n'a donc pas pu te prêter quelque chose ? lui demanda-t-il d'un ton navré.

— Non, grand-père. On a dit qu'il n'y

avait pas assez.

— Pas assez !... et nous n'avons plus rien !... murmura-t-il en jetant un regard douloureux autour de la chambre vide.

— Mais, continua Jeanne, voici ce qu'un monsieur m'a donné malgré moi, dans la rue, sans vouloir de mon paquet comme gage.

Et elle montra la pièce de cinq francs.

— Quoi ?... que dis-tu ?... reprit le vieillard qui, malgré sa faiblesse, s'était à la vue de l'argent, soulevé d'un bond. Cinq francs qu'un monsieur t'a donnés dans la rue ?

Et son regard interrogea l'enfant embarrassée et confuse.

— Oui, grand-père, un monsieur qui avait l'air bien bon : mais je n'en voulais pas, parce qu'il refusait de prendre mon paquet ; alors il les a mis dans mon tablier, puis il s'est sauvé.

— C'est bien vrai, n'est-ce pas, Jeanne, ce que tu me dis là ?... bien vrai, bien vrai !

Et lentement, fixant la petite fille entre les deux yeux :

— Tu n'as pas tendu la main au moins ? car si cela était !...

— Oh ! grand-père, grand-père, peux-tu croire !...

Et elle sauta au cou de l'aïeul en pleurant.

— Bien, bien, ma chérie, ne pleure pas ; je sais que tu n'aurais pas voulu me causer de la peine : c'est si laid de men-

dier, vois tu !

Et il essuya doucement les yeux de l'enfant, ajoutant :

— Acceptons donc que la providence nous envoie par la main de cet inconnu dont la générosité nous sauve la vie !

Puis, comprenant que sa Jeannette devait être fatiguée par la course qu'elle venait de faire, il entendit descendre lui-même chercher quelques provisions.

Un moment après, il revenait muni de pain, d'un peu de charcuterie, de plusieurs morceaux de bois et de charbon de terre, ainsi que d'un objet de forme cylindrique dissimulé dans l'une de ses poches.

Sans perdre un instant, nos deux affamés se mirent à entamer les victuailles, et il fallait voir comment ils s'en acquittaient !

Jeanne surtout mangeait avec une telle avidité, que l'aïeul, de crainte qu'elle ne s'étouffât, fut forcé à maintes reprises d'arrêter sa main mignonne qui portait à sa bouche encore pleine un morceau qui n'y aurait pu entrer qu'avec difficulté et au détriment des voies respiratoires.

Un bol d'eau claire réquisitionné chez une voisine aidait à la déglutition.

Pendant que les mâchoires de ces déshérités travaillent sans relâche, que les estomacs délabrés se restaurent et reprennent leurs fonctions habituelles qu'ils ne remplissaient plus depuis vingt-quatre heures, disons par quelle suite de vicissitudes imprévues ce sexagénaire se trouvait avec sa petite-fille dans cette horrible situation.

CHAPITRE III

Jean Beson n'était âgé que de soixante-six ans, mais son dos voûté, ses traits altérés et sillonnés de nombreuses rides lui en faisaient paraître dix de plus.

Et cependant, il n'y avait pas bien longtemps encore, sa taille était droite et ses membres pleins de vigueur.

Mais, depuis un an, il avait eu à supporter de si grands chagrins et de si rudes privations, qu'il en était devenu presque caduc.

Autrefois, étant maître maçon, il s'était amassé un petit magot assez rondlet qui lui avait permis d'épouser une bonne et brave fille de son pays, — une Franche-Picarde, — laquelle était pauvre d'écus, mais riche d'un grand amour pour lui.

Un gros garçon, le seul enfant qu'ils eurent jamais, leur était né après deux ans de mariage.

Quel bonheur ! Quelle allégresse ! Leur ménage devint un vrai paradis. Vous dire si le gars était choyé, dorloté serait superflu.

Pierre, — ils l'avaient nommé Pierre, du nom de sa mère Pierrette, — Pierre, du reste méritait bien toute la tendresse qu'on lui prodiguait, car plus il avançait en âge et plus on découvrait en lui de nouvelles qualités.

La suite à demain